

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

DÉPARTS MANDATS ET COMMUNICATIONS

A M. L'ADMINISTRATEUR

1000 ANNONCES 100 000

A LYON : AGENCE FOURMILLON

Rue Comfart, 14, à l'angle du

A PARIS : AGENCE HAYAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

LE PANAMA & LES POURSUITES

Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

LE CAS DE M. ROUVIER

M. Rouvier, sous prétexte d'expliquer et de légitimer les actes financiers qui viennent d'être si brusquement et si cruellement mis en lumière, a donné à entendre, sinon dit formellement, qu'il avait eu besoin « de la bourse de ses amis » pour aider à l'élection d'un certain nombre de députés qui, sans lui, ne seraient pas sur les bancs de la Chambre.

A cette époque, M. Rouvier était président du conseil. Il n'avait pas, a-t-il affirmé, à sa disposition les fonds secrets dont un autre ministre aurait fait un trop fréquent usage; par conséquent, les saignées par lui pratiquées dans les poches où sa main n'aurait jamais dû s'égarer, ces saignées n'étaient qu'un moyen — sinon scrupuleux, du moins ingénieux — de se refaire une bourse électorale.

Cette bourse, évidemment, n'était pas destinée à faciliter l'accès du Parlement aux adversaires du groupe de M. Rouvier. Ces adversaires sont tous ceux qui ne font pas partie du groupe opportuniste, celui qui, depuis un certain nombre d'années s'est installé aux affaires publiques (affaires est bien le mot), et qui, depuis ce temps-là, compose ce puissant parti de satisfaits, de financiers, de ralliés, de sceptiques qui, maintenant qu'ils sont à la table du festin, trouvent que tout est pour le mieux dans la meilleure des républiques.

Contre ce parti, les républicains indépendants, les radicaux, les socialistes luttent avec courage.

Ils voient parfaitement que le peuple n'est pas plus satisfait d'être exploité par de soi-disant républicains que par des réactionnaires avérés; ils voient que la masse se détache de la République telle qu'elle est, parce que ceux qui tiennent la queue de la poêle ne songent qu'à leur cuisine particulière et que Jacques Bonhomme paye toujours les frais du festin.

Ils voient enfin que la République doit être suivie de ses conséquences sociales, si on ne veut pas revenir forcément, d'abord aux mœurs, ensuite aux régimes politiques du temps qu'on croyait bien passé.

Mais dans toutes les tentatives de réformes, d'amélioration, d'équitable distribution des projets et des charges, la démocratie toujours est leurrée d'abord, trahie ensuite par ce groupe de gouvernement qui ne s'occupe que de ses intérêts, de ses richesses, de ses entreprises financières, de ses syndicats — et, il faut bien le dire aussi, de ses tripotages.

Maintenant une effroyable catastrophe financière met le pays sans dessus dessous. Il faut forcément avouer publiquement ce qu'on a fait en telle circonstance qu'on supposait à jamais cachée, — et M. Rouvier, trahissant ce groupe de gouvernement dont il est un des types les plus caractéristiques, vient nous déclarer qu'il pouvait « où il pouvait » pour faire de la pression électorale.

Il est difficile d'asséner au parti qui a été, qui est encore le sien, un plus terrible coup de massue. Il est difficile de le stigmatiser d'une tache plus corrosive. Il est impossible de mieux avouer que pour se maintenir au pouvoir il a fallu faire violence aux vrais sentiments de la vraie majorité.

Il est impossible de mieux signaler aux électeurs ceux qu'ils devront rayer de leurs bulletins le jour où de nouvelles élections seront dirigées, non plus par un ministre comme M. Rouvier, mais par un démocrate soucieux de donner à un scrutin son caractère essentiel : la liberté et la loyauté du vote.

H. DEFRAUGE.

La Politique

Les talons de chèques prétendument brûlés par M. Thiercé ayant été retrouvés, il a paru à M. le procureur général que les présomptions recueillies de ce fait justifiaient l'exercice de l'action publique contre une nouvelle fournée de dix accusés, parmi lesquels cinq anciens ministres, un ancien préfet de police, un ancien gouverneur général de l'Algérie, frère d'un ancien président de la République, M. le garde des sceaux a immédiatement introduit à la Chambre et au Sénat une demande d'autorisation de poursuites contre les personnes désignées au réquisitoire du parquet. Une heure plus tard, les poursuites étaient autorisées.

Un pareil acte dessillera, sans doute, les yeux de ceux qui il y a quelques jours encore s'obstinaient à ne voir dans l'arrestation des administrateurs du Panama qu'un habile coup de théâtre destiné à sauver les corrompus du Parlement, en dérivant l'attention publique vers d'autres coupables. Les plus incrédules, les plus sceptiques doivent être maintenant fixés sur la fermeté du gouvernement, sur l'indéfectible énergie de ses résolutions, sur l'inflexible impartialité qu'il apporte dans l'accomplissement de la tâche qu'il a acceptée. A l'heure présente, toutes les résistances qui faisaient obstacle au déchaînement de la vérité sont vaincues. Il n'y a plus ni considérations de personnes, ni indulgences de l'esprit de parti, ni souvenirs des services anciens, ni amitiés rivées au feu des luttes passées, qui puissent barrer la route à la justice. Nous sommes entrés dans l'ère des implacables exécutions.

Dans l'attente des tristes choses auxquelles nous allons probablement assister, ce sera une consolation de penser que, du moins, la République demeure pure de toutes ces hontes. Tandis, en effet, qu'autour de nos frontières, on voit des gouvernements monarchiques s'efforcer d'étouffer par la ruse, avant d'être obligés de l'étrouffier par la force, la voix publique criant les scandales ou s'obstinant à la fois l'honneur de l'armée et la probité des administrations publiques, seule la France républicaine donne au monde ce grand exemple d'une nation loyale, honnête et virile, portant courageusement de ses

propres mains le fer sur la plaie qui saigne à son flanc et se faisant contre l'assaut de ses adversaires un rempart de sa propre justice. Après une telle opération, on pourra dire tout ce qu'on voudra des hommes, le régime est intact, l'honneur national aussi.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Autour du Panama

Paris, 21 décembre.

Arrestations imminentes

On affirme que de nouvelles arrestations vont être opérées et qu'en dehors des membres du Parlement contre lesquels les Chambres ont voté les poursuites, plusieurs personnes seraient inculpées dans une nouvelle action judiciaire. On affirme même que les mandats d'arrêt sont prêts.

En fuite

Le bruit court que M. Vlasto, qui a touché un chèque au Crédit Mobilier, est parti pour Cologne depuis deux jours, pour une affaire de câbles, dit-on, mais d'autres assurent que ce serait une fuite déguisée.

Les Chèques photographiés

Au sujet des chèques photographiés au ministère de l'Intérieur sur l'ordre de M. Constans, la *Petite République* donne l'explication suivante :

A ceux qui seraient surpris de voir le nom de M. Andrieux mêlé à cette histoire de chèques, nous répondons simplement ceci : M. Constans, voulant se réserver de nier jusqu'au bout sa participation dans la campagne entreprise, s'entendait avec M. Andrieux et lui remit un exemplaire des chèques photographiés.

Les Bénéficiaires des Chèques

Le *Gaulois* publie une liste des 23 chèques touchés à la Banque de France et tirés par la maison Thiercé :

MM. Arène, un chèque (20,000 fr., Orsatti); Barbe, un chèque (450,000 fr., Chevillard); Bérail, un chèque (20,000 fr., X...); Devès, un chèque (20,000 fr., Castelbon); Dagné, un chèque (25,000 fr., Simon); X..., un chèque (20,000 fr., Algoine); A. Grévy, un chèque (20,000 fr., X...); Le Guay, un chèque (20,000 fr., Le Guay); X..., un chèque (100,000 fr., X...); Pesson, un chèque (20,000 fr., X...); Prost, un chèque (25,000 fr., Proust); Léon Renault, un chèque (20,000 fr., Léon Renault); Léon Renault, un chèque (5,000 fr., Léon Renault).

Jules Roche, un chèque (20,000 fr., Schmitt); Rouvier, un chèque (50,000 fr., Vlasto); Rouvier, un chèque (40,000 fr., Davoust); Grosbon, un chèque (20,000 fr., X...).

Cornélius Herz (2 millions) et quatre chèques chacun de 20,000 fr., payés par une banque du quartier de la Madeleine.) Le *Gaulois* dit qu'il y a en outre le chèque Arton de 1,200,000 fr. environ et qui aurait été réparti entre cent quatre députés.

La commission d'enquête exigera sans doute aujourd'hui de M. Andrieux la production de la liste complète des bénéficiaires.

M. de Morès

On a aujourd'hui des nouvelles de M. de Morès. D'après les uns, M. de Morès

était depuis trois semaines en traitement dans la maison des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, d'où il est sorti hier soir. D'après d'autres, M. de Morès serait dans l'atelier de photographie du duc de Morny, occupé à reproduire un dossier concernant le Panama qui a été acheté par un comité.

La Levée des scellés

Il paraîtrait que les délégués de la commission d'enquête qui assistaient hier matin à la levée des scellés chez M. de Reinach ont trouvé une quinzaine de lettres de députés afférentes à des demandes d'argent. On disait même que l'on avait trouvé une lettre d'un sénateur de l'Oise recommandant à la bienveillance de M. de Reinach M. M... secrétaire d'un député, qui devait devenir ministre des postes. M. M... avait besoin d'une petite somme de 8,000 fr.

M. Gobron

On annonce l'arrestation de M. Gobron, ancien député.

M. Floquet et les 300,000 francs

On lit dans le *Journal* :

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, d'une somme de 300,000 francs qui aurait été versée entre les mains de M. Floquet par la compagnie de Panama.

Voici, à ce sujet, un récit des faits dont nous garantissons l'exactitude :

Une des manœuvres des amis du général Boulanger fut de le présenter comme un partisan résolu de l'achèvement du canal de Panama. Cela lui attira l'appui de tous les actionnaires, en même temps que le Panama se voyait prêter par tous les boulangistes; une campagne appuyait l'autre.

Or, peu de temps avant les élections, M. Charles de Lesseps reçut la visite de M. de Reinach, qui, en substance, lui tint ce langage :

— Vous vous êtes compromis dans la campagne boulangiste... notons, en passant, que M. Charles de Lesseps était un antiboulangiste résolu — vous avez eu tort. Vous avez avoir besoin de l'autorisation du gouvernement pour une nouvelle émission, vous êtes sûr qu'elle vous sera refusée.

Il y a, pourtant, un moyen d'arranger les choses. Le gouvernement est à court d'argent. Floquet n'a plus le sou pour combattre Boulanger et les élections approchent; portez lui trois cent mille francs, et l'on ne pensera plus que vous avez travaillé pour le général.

Mais eh! voulez-vous que je le prenne, ces trois cent mille francs? répondit M. Ch. de Lesseps. Nous n'avons pas de disponibilité.

Bah! reprit M. de Reinach, si vous le voulez bien, vous les trouverez.

En effet, le Panama n'était pas encore à 300,000 francs près, et M. Charles de Lesseps remettait quelques jours plus tard à M. de Reinach la somme demandée en le priant de vouloir bien la faire tenir à M. Floquet.

A quelque temps de là, M. Ch. de Lesseps et Cottu rencontrèrent M. Floquet dans les couloirs de la Chambre.

Eh! bien, mon cher président, lui dit M. Ch. de Lesseps, nous sommes heureux d'avoir pu vous aider à combattre Boulanger.

Vous m'avez aidé à le combattre, vous, et comment ça?

En vous faisant remettre par le baron de Reinach une somme de 300,000 fr.

M. Floquet entra, paraît-il, dans une violente colère.

Je ne vous permets pas, Monsieur, de dire que vous m'avez fait remettre quoi que ce soit... je n'ai jamais rien reçu... Et si on vous a demandé quelque chose en mon nom, c'est un vol...

S'apercevant qu'il avait fait un pas de clerc, M. Ch. de Lesseps baissa le ton, et dit, assez maladroitement, d'ailleurs :

J'avais cru comprendre, à ce que M. de Reinach m'avait dit...

Je vous répète que c'est un vol, reprit M. Floquet.

Fort mécontent de cette affaire, M. Ch. de Lesseps courut chez M. de Reinach.

— Vous n'avez pas remis les trois cent mille francs à Floquet, lui dit-il, il faut me les rembourser.

Comment, répondit M. de Reinach, vous êtes allé parler de cela à Floquet? Mais c'est d'une insigne maladresse! Vous ne deviez pas le faire. Je peux lui parler, moi, de certaines choses, et avec vous il devait m'être énergiquement.

Floquet m'a dit qu'il n'avait rien reçu; remboursez.

M. de Reinach rembourra, mais cent mille francs seulement.

Et voilà comment il se fait que les livres de la Compagnie de Panama porteraient ces deux mentions :

« Payé à M. de Reinach pour remettre à M. Floquet..... 300,000 francs. »

Et un peu plus loin :

« Remboursé par M. de Reinach, 100,000 francs. »

Ajoutons que ces deux écritures, la première surtout, valurent à M. Ch. de Lesseps de violents reproches de M. de Reinach : il ne voulait pas admettre que l'on portât sur les livres les sommes qu'il avait reçues.

Les Papiers de M. de Reinach

M. Gamard, membre de la délégation de la commission d'enquête, raconte dans les couloirs qu'an cours de l'examen des papiers laissés par M. de Reinach, on a trouvé au domicile du défunt les talons de quatre carnets de 25 chèques chacun. Sur ces talons figurent des annotations de la main du baron de Reinach. Quinze membres du Parlement y sont mentionnés, mais les talons n'étant pas datés, on ignore si les chèques correspondants se réfèrent à l'affaire de Panama.

Dans l'examen des papiers saisis à la maison Proper on a retrouvé des lettres de divers membres du Parlement adressées à M. de Reinach, mais qui paraissent étrangères à l'affaire de Panama.

L'examen des papiers saisis dans les bureaux de M. de Reinach dans la maison Proper a fait découvrir une reconnaissance de 600,000 francs pour l'affaire de Panama signée par M. Barbe, député délégué.

CHEZ LES POURSUIVIS

Paris, 21 décembre.

Un de nos confrères a pu rencontrer hier quelques-uns des membres du Parlement poursuivis et obtenir d'eux quelques explications.

Il s'est présenté d'abord chez M. Albert Grévy; mais celui-ci avait rigoureusement consigné la porte de son appartement du boulevard Hausmann.

M. Antonin Proust n'assistait pas à la séance d'hier. Notre confrère l'a rencontré dans la soirée.

Le député de Niort a déclaré qu'il avait pensé qu'une information précéderait la demande de poursuites et qu'il avait été quelque peu surpris de la mesure prise par le gouvernement; que d'ailleurs il attendait avec la plus entière confiance l'issue du procès.

Le rédacteur du *Figaro* raconte ainsi sa visite chez M. Jules Roche, rue de Moscou :

L'ancien ministre du commerce dinait en famille, et au moment où nous entrâmes, nous entendions la voix de Mme Jules Roche qui pleurait d'un air si douloureux que son mari, ce dernier, du reste, ne paraît nullement préoccupé. « C'est une infamie, nous dit-il presque en souriant. Je n'ai pas autre chose à dire, c'est une infamie. »

Il nous parla inutile d'insister.

En passant devant la loge, nous surprîmes cette appréciation du concierge : « C'est tout de même drôle ! »

Comment, vous tenez le pari ?

Certainement.

Et vous vous ferez aimer de la Baccarat ?

Incontestablement, ou le comte me tuera. Seulement, au lieu de demander quinze jours...

Vous prendrez un mois ?

Non, une semaine.

Bravo ! s'écrièrent les deux jeunes gens avec admiration.

Chérubin les salua, alla s'asseoir à une table voisine et se fit servir à déjeuner.

Quelques minutes après, le baron de Marnes entra, et, sans voir Chérubin, il s'approcha des deux jeunes gens avec lesquels celui-ci venait d'échanger quelques mots.

Messieurs, lui dit-il, vous étiez hier au club, je crois ?

Parfaitement.

Alors, vous savez le pari ?

Sans doute.

En bien, mais vous étiez gris hier.

Moi ?

C'est probable, car sans M. de Cambol vous tenez le pari.

Ces Suédois ont du bon et quelque sang froid, observa le concierge de l'interlocuteur de Chérubin.

Vous êtes dans l'erreur, répondit celui-ci, Cambol me rappelait un rendez-vous que j'avais ce matin.

Hein ?

Je dis, répéta froidement Chérubin, que j'avais au besoin mentir avec aplomb, je dis que M. de Cambol m'a rappelé hier que je ne m'appartenais pas, et par conséquent ne pouvais, avant aujourd'hui, accepter les propositions du comte.

Ah ça, mais vous vous êtes donc battu ce matin ?

Peut-être.

Avec qui ?

Pardon, je n'affirme rien... Je dis peut-être... Or, si je ne conviens pas du fait lui-même, je suis encore moins sûr de dire...

C'est juste. Mille pardons de l'indiscrétion.

Chérubin s'inclina.

Ainsi, ce pari...

Sera tenu.

Bah !

Mais, dit Chérubin avec un sourire amer, vous me permettez de vous faire observer que je n'ai pas l'habitude de faire blanc de mon épée.

M. Jules Roche, interviewé d'autre part par un rédacteur du *National*, a répondu à cette question :

Comment expliquez-vous l'inscription de votre nom sur un chèque ?

Je ne sais. Que voulez-vous que je vous dise ? Si M. de Reinach a reçu, ainsi qu'on le soutient, des sommes des administrateurs de Panama pour l'usage que l'on dit, il est possible que pour en justifier l'emploi, M. de Reinach se soit servi plutôt des noms des personnes avec lesquelles il était en relations que de noms inconnus. Il rendrait ainsi vraisemblable l'emploi des sommes qu'il avait reçues. Il faut avouer qu'il s'est montré bien peu avisé s'il a porté sur un talon le nom d'un député qui n'a pas voté pour le Panama.

Alors vous croyez que ces annotations ont été faites après coup et pour les besoins de la cause de M. de Reinach ?

Sans doute.

Les Protestations de M. Thévenet

L'ancien ministre de la justice n'assistait pas hier à la séance du Sénat. Ce n'est qu'à 4 heures et demie que la nouvelle lui a été apportée par des amis. Elle est venue le surprendre dans son appartement de la rue Godot-de-Mauroi.

Lorsque nous nous présentons quelques instants plus tard, dit le *Figaro*, M. Thévenet est sous le coup d'une émotion profonde, bien compréhensible.

Vous me voyez absolument ahuri, nous dit-il. Eh quoi ! on ordonne des poursuites contre moi sans m'avoir appelé sans m'avoir invité à fournir des explications, et cela parce qu'on aurait trouvé mes initiales sur le talon d'un chèque pour le *Journal* le *Siecle* ! mais c'est tout simplement monstrueux ! Si je savais au moins ce qu'on m'impute, je pourrais me défendre. Mais je ne sais rien, rien. Je vous assure que je n'ai été prévenu de rien.

J'affirme, sur l'honneur, n'avoir jamais reçu un centime de la Compagnie du Panama. Pourquoi cherche-t-on à me déshonorer ? Si des explications m'avaient été demandées, je me serais empressé de les fournir. Je ne suis pas homme à fuir la lumière. Je ne m'en cache pas, je suis boulangiste. Ma situation est terrible, car je ne sais même pas d'une façon précise de quel on m'accuse.

Depuis que toutes ces campagnes de révélation ont été entamées, mon nom n'avait même pas été prononcé. Aujourd'hui, brusquement, je suis compris dans des poursuites déshonorantes. On me dit qu'il y a une annotation sur un chèque. Par quel chèque cette annotation a-t-elle été mise ? En quel me concerne-t-elle ? Je vous le répète : je n'ai rien reçu du Panama et n'ai pas davantage fait toucher le moindre chèque provenant de cette Compagnie. J'ai hâte, en vérité d'être appelé par le juge d'instruction.

Pour en finir, savez-vous s'il est question d'arrêter les sénateurs et les députés contre lesquels une demande d'autorisation de poursuites a été déposée ? Non, n'est-ce pas. On va nous demander d'abord des explications. Nous les fournirons. En ce qui me concerne, je souhaite que ce soit le plus tôt possible.

Tandis que l'ancien garde des sceaux, la gorge serrée par l'émotion, continue le *Figaro*, nous exprimait en phrases coupées la stupeur qu'il ressentait d'être compris dans les poursuites du Panama, du dehors une voix de crieur de journaux nous arrivait, annonçant les poursuites contre plusieurs anciens ministres.

« Vous entendez, reprit M. Thévenet avec un geste indescriptible d'abattement, demain, pour toute la France, je serai un vendu. Oh ! je veux savoir à tout prix sur quoi on s'appuie pour m'accuser, car j'ai la conscience tranquille et les mains nettes. N'est-ce pas horrible, lorsqu'on est sûr de soi, de voir son nom sali ? Quelle réparation me donnera-t-on lorsque j'aurai réduit à néant les imputations dirigées contre moi ? Et ce que la publicité de la réhabilitation attendra jamais celle de l'accusation ? C'est toute ma carrière brisée, c'est ma vie perdue, déshonorée. »

Je suis avocat. Qui me confiera sa cause ?

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

22 décembre

81

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

— Dans la soirée.

— Voyons, madame, dit Chérubin, parlez-moi franchement. A quelle heure la marquise est-elle venue ?

— A cinq heures.

— Comment a-t-elle vu ? J'étais sorti ?

— D'une façon bien simple. Quand elle a été là, dans ce fauteuil, j'ai envoyé ma femme de chambre savoir de vos nouvelles chez le concierge.

— Eh bien ?

— Le concierge a répondu que vous étiez sorti aujourd'hui avec votre adversaire, M. le vicomte de Cambol, qui venait tous les jours vous voir depuis votre duel ; que vous alliez beaucoup mieux et paraissiez fort satisfait en descendant l'escalier.

— Diable ! Et la marquise a entendu tout cela ?

— D'un bout à l'autre.

— C'est fâcheux !

— La marquise était fort pâle lorsque ma femme de chambre est entrée : elle paraissait craindre une mauvaise nouvelle ; mais lorsqu'elle a eu la vérité, son visage s'est empourpré subitement et j'ai vu glisser sur ses lèvres comme un sourire plein d'ironie.

Vous ne sauriez vous figurer, mon cher voisin, ce qu'on perd de terrain dans le cœur d'une femme lorsqu'on se porte bien et qu'on a la mine réjouie.

Chérubin se mordit les lèvres.

— Mais enfin, dit-il, tout n'est pas perdu, j'imagine ?

— Hélas ! je n'en sais rien. La marquise est un roc, mon cher voisin, elle est cuirassée de vertu, et si elle n'a point failli, il y a huit jours, il est peu probable...

— Reviendra-t-elle vous voir ?

— Dans sept ou huit jours.

— Comment ! pas avant ?

— Non.

— Mais elle venait tous les jours !

— Oui

si je n'obtiens pas une éclatante réparation ? Est-ce que toute ma vie politique ne proteste pas contre la présente accusation ?

« Pendant mon ministère, j'ai eu de grosses affaires financières. J'ai poursuivi les administrateurs du Comptoir d'escompte et de la Société des métaux. Je ne vous surprendrai certainement pas en vous disant que de très grosses influences se sont employées pour que ces procès n'aboutissent pas ? Si j'avais été à vendre, n'aurais-je pas fait de superbes occasions de me faire acheter ? Non, voyez-vous, on ne poursuit pas parce que j'ai pris la parole en faveur de Panama. »

« En vérité, c'est inouï. Si j'avais touché, si j'avais à l'avance vendu mon vote, n'aurais-je pas, au contraire, pris une attitude inverse ? Oui, j'ai soutenu, et très énergiquement même, les obligataires de Panama, qui sont très nombreux dans mon département. C'est ainsi que j'ai été nommé rapporteur de la commission des pétitions relatives au Panama et que j'ai pris la parole en faveur des pétitionnaires. »

« J'agissais également en leur faveur quand je suis monté à la tribune pour soutenir la demande d'autorisation des émissions à lots. »

« Dites bien que je proteste de toute mon énergie contre la situation qui m'est faite, et j'ai hâte de m'expliquer. »

Et comme l'ancien garde des sceaux nous reconduisait :

« Me voici, conclut-il avec amertume, dans l'obligation de rester chez moi. Si je sortais, peut-être croirait-on que je vais fuir. »

M. Devès

M. Devès, ancien ministre du commerce, a été également interviewé par un journaliste au sujet des poursuites :

C'est une œuvre politique qui s'accomplit avec toutes ses cruautés inhérentes, dit le sénateur du Cantal, et je suis momentanément victime de ces cruautés. M. Castellon a écrit à la commission d'enquête pour être entendu. Il lui expliquera que je n'ai pas profité d'un sou sur les 20,000 francs du baron de Reinach.

En attendant, je subis la honte de poursuites que je ne méritais pas de subir. Mon nom est accolé à l'affaire de Panama, comme si réellement j'avais fait payer mon vote en cette affaire. Je suis bien tranquille sur l'issue de l'affaire, si elle est soumise à l'appréciation d'hommes intelligents.

En voyant que dans tout cela les radicaux restent indifférents, je suis convaincu que le gouvernement veut se faire la réputation d'un gouvernement fort. Il exécute une opération politique.

LES DUELS CLÉMENCEAU

Paris, 21 décembre.

M. Clémenceau, dans une lettre à ses témoins, déclare que le refus de M. Déroulède d'accepter l'arbitrage complet et commente dignement son discours d'hier, il veut croire cependant que la réflexion le décidera.

En apprenant le résultat des démarques de ses témoins, M. Déroulède leur adressa la lettre suivante :

Chers amis,

M. Clémenceau n'aime décidément que le pistolet. Il veut le choix des armes qu'il le prenne. J'attends ses témoins, et à bientôt.

M. Clémenceau a envoyé à M. Millevoye ses témoins MM. Georges Perrin, ancien député, et Boissy d'Anglas.

Paris, 21 décembre.

Une rencontre entre MM. Clémenceau et Déroulède aura lieu demain matin.

Les conditions sont, dit-on, très rigoureuses : le duel aura lieu à vingt-cinq pas, chacun des deux adversaires aura la faculté d'avancer de cinq pas et de tirer deux balles au visé.

La rencontre entre MM. Clémenceau et Millevoye est renvoyée après celle de MM. Déroulède-Clémenceau.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 21 décembre.

La commission d'enquête s'est réunie à 3 h. 1/2.

Au début de la séance, le président de la commission donne lecture d'une lettre du garde des sceaux qui réclame les chèques saisis à la maison Thierree.

Le Bon de 500,000 francs

MM. Loreau et Bérard rendent compte ensuite de leurs investigations au sujet du bon de 500,000 francs payé sur simple bon au porteur par la compagnie de Panama. Il en résulte que cette somme a été versée le 2 décembre 1885, à Cornélius Herz.

La feuille de caisse portait la mention : *Frais d'émission d'obligations 4 0/0 au débit de...* Le reste est effacé et on y a substitué celle-ci : *Frais de publicité*. Sur le journal et sur le grand livre aucun nom de bénéficiaire ne figure, pas même le nom de Cornélius Herz.

Ce bon de 500,000 fr. a été saisi hier par M. Franqueville, ainsi que tous les bons au porteur et dont quelques-uns mentionnent les noms.

M. Cavalié

La commission a entendu ensuite M. Cavalié, secrétaire de la rédaction du *Gaulois*, qui a raconté l'histoire publiée déjà par ce journal, d'un magistrat ayant dit que M. de Reinach avait communiqué à un ministre, quelques jours avant sa mort, une liste des bénéficiaires des chèques.

M. Cavalié a refusé de faire connaître le nom de ce magistrat.

M. Le Provost de Launay

La commission a ensuite entendu M. Le Provost de Launay à qui elle a demandé s'il n'avait pas été l'objet d'une offre du Panama et qui a déclaré ne pas savoir de quoi on lui parlait.

A cette question : — Savez-vous si M. Constans n'avait pas remis une liste des personnes payées par le Panama au président de la République ?

Il a répondu qu'il savait seulement qu'on en avait parlé dans les couloirs et dans les journaux.

Avant de se retirer, M. Le Provost de Launay a remis à la commission une note exposant le rôle du Crédit lyonnais dans l'émission des obligations à lots.

Le Rapport de M. Loreau

Après le départ de M. Le Provost de Launay, M. Loreau reprend la suite de

son rapport. Il indique qu'on n'a pas retrouvé trace dans les procès-verbaux des séances du conseil d'administration de Panama, de la discussion sur les procédés financiers inventés par M. Hugo Oberndorfer.

La commission décide que de nouvelles recherches seront faites sur les traités, les syndicats de garantie et les lettres écrites aux intéressés.

Le Rapport de M. Gamard

M. Gamard rend compte de ce qu'il a vu à la Compagnie des chemins de fer du Sud, où il a assisté à l'inventaire des papiers de M. de Reinach.

Le rapport confirme un fait dont on a parlé, touchant les liasses de pièces classées par ordre alphabétique dans des paquets séparés.

Chacune de ces liasses était contenue dans une chemise-bordure énumérant les noms des signataires des lettres et contenues. Tous ces bordereaux étaient anciens, chiffonnés, surchargés, sauf celui portant la lettre A.

M. Gamard fait connaître qu'on a trouvé quelques liasses de talons de chèques : la justice les a saisies.

M. Dupuy-Dutemps. — Il y avait sur ces talons quelques noms d'hommes politiques ; nous ne pouvons dire d'avance si ces mentions ont rapport avec le Panama. Nous nous sommes contentés de les mettre sous scellés.

M. Groussot dit qu'il fait faire comme pour les chèques Thierree et exige communication de ces chèques.

M. Dupuy-Dutemps dit qu'aujourd'hui on a trouvé des choses importantes. On a trouvé une copie de lettres, mais il ne nous a pas été permis d'en prendre communication ; il est sous scellés du juge de paix. Il faut en demander communication.

M. le président dit que lundi soir il en a parlé au garde des sceaux, qui lui a répondu affirmativement, mais il a ajouté : « Laissez-nous nous débrouiller au milieu de ces amas de choses que nous avons saisies. »

M. Dupuy-Dutemps dit qu'on a trouvé une facture de 104,000 francs de portraits photographiés en 1885, rayée par M. de Reinach.

Le rapporteur dit que le copie de lettres trouvée correspond bien à l'époque incriminée.

La commission décide, par 12 voix contre 7, de convoquer M. Yves Guyot pour demain, à l'effet de l'interroger au sujet de propos tenus par lui relativement à la liste communiquée à un ministre.

Sont également convoqués pour demain MM. Caffarelli, Batiot et Choulin. M. Floquet sera entendu demain à dix heures du matin.

CHAMBRE

Paris, 21 décembre.

AVANT LA SÉANCE

L'émotion causée dans le milieu parlementaire par les derniers événements de la soirée d'hier est loin d'être calmée ; on se précipite sur les moindres nouvelles, poursuites, arrestations, duels.

D'autre part, les douzièmes provisoires et la convention franco-suisse, qui doivent venir en discussion ces jours-ci, paraissent devoir donner lieu à des débats fort vifs. La date de la séparation des Chambres semble très reculée.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

MM. Ribot, Bourgeois et Viette sont au banc du gouvernement.

DECLARATION DE M. JULES ROCHE

Après l'adoption du procès-verbal, M. Jules Roche demande la parole pour un fait personnel.

La Chambre, dit-il, a peut-être été surprise de ne pas avoir vu hier joindre une protestation à celles qui ont été formulées à la tribune par ceux de mes collègues qui ont été l'objet, comme moi, d'une demande en autorisation de poursuites. Si je ne l'ai pas fait, c'est que j'étais absent de la séance et que rien ne pouvait me faire prévoir ce qui allait se passer.

La veille ou l'avant-veille, en effet, M. Ribot, président du conseil, ministre des affaires étrangères, et M. Siegfried, ministre du commerce, m'avaient spontanément prié d'intervenir dans la discussion de la convention franco-suisse, aux négociations de laquelle je m'honore d'avoir pris une part active. Je suis venu au début de la séance à la Chambre prendre le rapport de la commission des douzièmes provisoires et de la convention, et je suis retourné chez moi préparer mon discours. Ce n'est que le soir, quand j'étais encore en train de poursuivre mes études et mes travaux, qu'un ami est venu m'annoncer la demande qui était portée devant vous.

Je ne sais à quelles machinations, à quelles intrigues, à quels ennemis j'ai affaire. Ce que je sais, c'est que ma conscience est tranquille et que j'ai toujours servi avec fidélité, avec ardeur, avec loyauté, la France de la République, la France de la démocratie. Ce que je sais, c'est que les procédés employés hier sont en contradiction avec toutes les règles de la justice suivies dans ce pays depuis cent ans.

Quant aux accusations dirigées contre moi, ce n'est pas ici le lieu d'y répondre, et elles sont d'autant plus absurdes que je n'ai jamais voté dans les affaires de Panama.

M. Jules Roche était vivement ému, et quand il regagna sa place, plusieurs amis sont allés lui serrer la main.

Le Régime des Boissons

La Chambre reprend la discussion du projet relatif aux boissons.

M. Jourde demande à la Chambre de voter son amendement établissant un impôt sur les opérations de Bourse et que la Chambre a déjà pris en considération.

M. Tirard, ministre des finances, expose à la Chambre qu'on doit se garder d'improviser dans des matières aussi délicates. Un impôt trop lourd établi sur toutes les opérations de Bourse pourrait avoir pour conséquence de déplacer le marché et de déposséder le marché de Paris dans une proportion fatale.

Il y a évidemment quelque chose à faire et le gouvernement étudie la question. Le ministre des finances confie la Chambre de ne pas insister sur ce point en ce moment. Il déposera prochainement un projet qui donnera satisfaction à tous les intérêts en présence.

M. Millerand insiste pour que la Chambre ne se déjuge pas et vote l'impôt sur la spéculation.

M. Casimir-Périer, président de la commission du budget, demande à la Chambre de ne pas trop se hâter. La commission du budget a le principe de l'impôt sur les opérations de Bourse et elle apportera un projet au moment de la discussion du budget des recettes.

M. Tirard insiste de nouveau.

M. Rouvier, faisant trêve à des préoccupations personnelles, dit : « Je viens combattre une mesure qui compromettrait la puissance militaire aussi bien que la puissance commerciale et financière de la France. L'adoption de l'amendement serait un coup fatal pour le marché de Paris. Ce qui fait la richesse de la France, ce n'est pas seulement son crédit, c'est que la rente n'est pas soumise à un impôt. (Interruptions à l'extrême gauche.) »

Vous au centre. — Laissez-nous entendre.

M. Peytral. — Vous avez pourtant accepté un impôt sur la rente.

M. Rouvier. — C'est le contraire que j'ai déclaré devant la commission.

L'orateur conclut qu'il ne faut pas toucher à la liberté du marché. (Applaudissements au centre et à gauche.)

L'amendement Jourde est rejeté par 281 voix contre 232.

M. Boudenoot combat la surtaxe de l'alcool et présente un amendement tendant à réduire le droit à 245 francs lorsque le montant des recettes résultant de ce droit atteindra le total de 178 millions.

M. Salis, rapporteur, demande à la Chambre de voter la surtaxe.

La Chambre la rejette par 287 voix contre 257.

M. Casimir-Périer déclare que la commission du budget n'a rien à proposer à la Chambre pour remplacer les ressources manquantes, mais elle est prête à examiner toutes les propositions qui pourraient être faites.

M. Turrel estime que le remède est facile : il suffit de réprimer rigoureusement la fraude, on obtiendrait ainsi cent millions d'excédent.

M. Tirard réplique qu'en devra s'estimer heureux si les évaluations actuelles ne donnent pas un mécompte. Le ministre se déclare prêt à collaborer avec la commission et la Chambre pour obtenir un résultat définitif.

M. Yves Guyot dépose un amendement tendant à doubler le taux des licences pendant l'année 1893. (Vives protestations.)

M. Cunéo d'Ornano rappelle que la Chambre a décidé que le prix des licences ne sera pas augmenté.

M. Millerand espère que la Chambre ne se déjuga pas et ne fera pas payer la réforme par les consommateurs.

L'amendement est rejeté par 322 voix contre 212.

M. Floquet propose de voter l'ensemble du projet tel quel.

M. Chiché appuie le vote.

MM. Doumer et Blin de Bourdon déclarent qu'ils ne voteront pas la loi.

VOTE DE L'ENSEMBLE DU PROJET

L'ensemble du projet est adopté par 304 voix contre 257. (Applaudissements à gauche.)

M. Guillemet dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement, dans l'intérêt de la santé publique, à étudier les moyens d'assurer la meilleure rectification possible des alcools industriels. Il demande l'urgence et la discussion immédiate qui sont votées.

L'urgence est votée par 364 voix contre 158. La discussion immédiate est ordonnée par 268 voix contre 230.

M. Pichon repousse la proposition comme tendant au monopole de l'alcool. Il demande l'avis du gouvernement.

M. Tirard répond que le gouvernement ne peut pas repousser l'invitation qui lui est adressée dans l'intérêt de la santé publique. Cela ne préjuge en rien le monopole de l'alcool. La question sera discutée en son temps.

Malgré l'opposition de M. Des Rotours, la proposition est adoptée par 358 voix contre 119.

Le projet relatif à la prorogation de la loi de 1883 concernant la zone franche du pays de Gex et de la Haute-Savoie est adopté après urgence déclarée.

VOTE DES DOUZIÈMES PROVISOIRES

La Chambre décide de discuter immédiatement le projet des douzièmes provisoires.

M. Mir renonce à proposer le vote des douzièmes provisoires.

Tous les articles sont adoptés sans discussion.

L'ensemble est adopté par 438 voix contre 55.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 40.

SÉNAT

Paris, 21 décembre.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Le Royer.

DECLARATION DE M. THÉVENET

M. Thévenet demande la parole.

J'ai été, dit-il, douloureusement surpris par la demande en autorisation de poursuites qui a été déposée contre moi. Je ne viens point la combattre, je demande la lumière et la lumière complète, et, comme le règlement du Sénat ne permet pas de discuter aujourd'hui, je viens protester immédiatement.

La demande s'appuie sur ce fait que l'on a trouvé les initiales de mon nom sur un chèque qui a été touché et encaissé au dehors de moi. J'affirme, moi, que je n'ai jamais touché un centime de la Compagnie de Panama ni d'un seul de ses agents. J'affirme que, directeur et rédacteur du *Sicile* pendant quelques mois, je n'ai jamais touché la moindre rémunération.

J'affirme enfin que jusqu'à hier aucun doute ne s'élevait sur le véritable bénéficiaire de ce chèque. La commission d'enquête en paraissait convaincue ; elle ne m'a point fait appeler. Il eut suffi d'ailleurs d'une simple vérification et de deux témoignages pour connaître la réalité.

J'ai donc la tête haute devant toutes les juridictions. Pour le moment, je viens demander au Sénat de me donner acte de ma protestation immédiate, je franchirai les étapes douloureuses qu'il m'attend, sans fanfaronner, sans faiblesse, la tête haute.

M. Griffé dépose et lit un rapport proposant au Sénat de voter la demande en autorisation de poursuites contre MM. Bérard, Albert Grévy, Léon Renault, Devès et Thévenet.

M. le président. — Le rapport sera imprimé et distribué.

L'Arbitrage

Le Sénat reprend la loi sur l'arbitrage. Les derniers articles sont successivement adoptés ainsi que l'ensemble de la loi.

Les Poursuites

Le président annonce que le règlement exige que la discussion de la demande en autorisation de poursuites ait lieu seulement vingt-quatre heures après la distribution du rapport, dans ces conditions le Sénat s'ajourne à vendredi 2 heures.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Délégation de la Soierie lyonnaise

Paris 21 décembre.

Une importante délégation de la fabrique des soieries lyonnaises, qui a été reçue ce matin par le ministre du commerce, a protesté énergiquement contre toute modification au tarif minimum, en ce qui concerne les soies et les tissus de soie pure. Cette délégation était accompagnée : 1° D'une délégation ouvrière, composée des membres de la commission de protestation lyonnaise contre la convention franco-suisse ; 2° Du syndicat de la corporation des tisseurs lyonnais ; 3° D'une délégation du syndicat général français du moulinage de la soie, sous la conduite de son président ; 4° D'une délégation du syndicat des fileurs des Cévennes, du syndicat des fileurs et mouliniers français ; 5° D'une délégation du syndicat général des érudits lyonnais.

Le ministre a paru vivement frappé de l'unanimité des protestations des diverses branches qui concourent à la production de la soierie en France, toutes unies dans cette démarche collective pour la défense et l'intégrité du régime spécial voté par le Parlement en leur faveur.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

Berne, 21 décembre.

Le Conseil National a adopté, par 93 voix, la proposition autorisant le Conseil Fédéral à mettre en vigueur, provisoirement, l'arrangement franco-suisse, sous la réserve de réciprocité de la part de la France.

Paris, 21 décembre.

M. Siegfried, ministre du commerce, a reçu une nombreuse délégation de l'industrie de la soierie française, qui lui a été présentée par M. Béranger, sénateur.

MM. Fougeol et Malartre, députés, délégués, ont entretenu le ministre des droits sur la soie et au sujet de l'arrangement franco-suisse, dont la discussion doit venir demain à la Chambre.

L'ÉLECTION DE DIE

M. Crozet publie dans les journaux une note qui est un monument de tartuferie politique et où il déclare que M. Reynaud vient de remporter une éclatante victoire sur ses adversaires ; — il n'est pas difficile.

Il ajoute que, maintenant, le devoir des 6,704 électeurs de MM. Blanc et Evesque est de se rallier aux 8,202 partisans de M. Reynaud.

Il n'a pas même l'air de se douter, ce digne « grand-père », que c'est justement parce que ni les électeurs de M. Blanc, ni ceux de M. Evesque ne voulaient, sous aucun prétexte, pactiser avec le candidat de l'Ordre Moral qu'ils ont convenu de se présenter tous deux — en Siamois, — pour bien compter les forces qui, au second tour, marcheront, comme un bataillon serré, contre les fonctionnaires et les réactionnaires réunis, eux, sous le nom de M. Reynaud.

Si M. Crozet s'imagina que les électeurs agiraient autrement et écouteront ses petits boniments, il est bien naïf ou il les croit bien bêtes. Mais nous pouvons bien annoncer que, de dimanche en huit, il sera obligé de changer d'avis sur leur compte.

Les électeurs savent ce qu'ils font, ce qu'ils veulent, — et ils ne sont pas précisément disposés, du jour au lendemain, à retourner leur veste : ce n'est que M. Reynaud qui a l'habitude de ces opérations-là.

Nous recevons la communication suivante :

Le parti républicain radical a triomphé dimanche dans notre arrondissement. Ses deux candidats, Louis Blanc et Evesque, ont réuni 6,704 suffrages, tandis que le candidat officiel n'en obtenait que 6,202. Cependant M. Reynaud était un candidat redoutable : indépendamment de ses qualités personnelles, il a pu, grâce à sa fortune, arriver jusqu'aux électeurs des communes les plus reculées avec un grand luxe d'organisation matérielle, et grâce à sa situation administrative exercer une pression officielle telle qu'on n'en avait jamais vu dans notre pays.

Enfin, et c'était évidemment le gros danger pour le parti républicain, M. Reynaud a réuni la presque totalité des voix réactionnaires de l'arrondissement. Les chiffres du scrutin du 18 décembre sont, sur ce dernier point, d'une grande éloquentie.

Il y a eu dimanche dernier 13,300 votants, alors qu'aux élections générales de 1889 il y en avait eu 14,400, ce qui fait qu'en somme un millier d'électeurs seulement se sont abstenus à ce dernier scrutin.

Admettons que ces mille électeurs sont, comme il est vraisemblable, les plus intransigeants des 4,400 réactionnaires qui s'étaient comptés sur le nom de M. de Chivré. On voit donc allés les 3,400 autres qui ont voté dimanche ? Evidemment auprès de M. Reynaud, à part quelques centaines qui, par amitié personnelle ou relations de pays, ont voté pour MM. Evesque et Blanc. Mais il est un fait incontestable, c'est que M. Reynaud a réuni environ 3,000 des électeurs de M. de Chivré.

On le voit encore mieux en remarquant, par exemple, que le canton tout entier de Vercors, essentiellement réactionnaire, a donné 989 suffrages à M. Reynaud, contre 39 aux candidats radicaux, et les communes de Luz-la-Croix-Haute et Aoust, pour prendre par exemple des points où l'esprit de clocher ne pouvait avoir d'influence, ont donné l'une 254 voix au candidat officiel contre 16 aux candidats radicaux, et l'autre 162 contre 83.

Ces deux communes ont toujours été remarquables dans l'arrondissement comme des foyers d'esprit réactionnaire. Au contraire des centres depuis longtemps connus pour leur ardent républicanisme, comme Alex et Montesson, Espenel, Mengon, etc., ont donné de belles majorités aux candidats radicaux.

Et nous ne citons que des communes où l'esprit local n'a pu avoir aucune influence. Espenel, par exemple, est tout près de Die et bien loin de Bordeaux ou de la Motte-

Chalancon et cependant il y a eu dans cette commune 66 républicains 66 suffrages contre 4 seulement pour le candidat officiel.

En plus des 3,000 électeurs de M. de Chivré, M. Reynaud a obtenu les voix du millier de fonctionnaires qui sont répandus dans tout l'arrondissement. Enfin 3,000 républicains, les uns de nature très modérée, les autres très modérés par la pression officielle ou séduits par des promesses, ont accordé leur vote à M. Reynaud.

Les candidats républicains radicaux ont triomphé, les *Siamois*, pour nous servir du terme dont on a voulu les ridiculiser et qui servira maintenant à assurer le triomphe de celui qui reste seul en démontrant la solidarité de leur cause, Louis Blanc et le docteur Evesque ont battu à 500 voix de majorité le candidat officiel. Et pourtant leur candidature n'a été posée que quinze jours avant le scrutin, alors que celle de M. Reynaud était préparée depuis plusieurs mois ; et pourtant alors que les candidats radicaux n'ont eu que le dévouement de leurs amis pour les frais de leur campagne, pour la distribution des bulletins, etc., M. Reynaud a eu toutes les facilités que donne une grande fortune.

— Il a eu, en résumé, l'appui de 3,000 voix réactionnaires et de 1,600 fonctionnaires.

Les chiffres seuls ouvrirent les yeux aux électeurs de bonne foi, que les partisans de M. Reynaud sont parvenus à entraîner et, dans quinze jours, non seulement les électeurs d'Evesque, mais encore tous les autres républicains sincères viendront affirmer sur le nom de Louis Blanc leur attachement à la cause de la République.

Cette femme, que ce bûche froid avait dégrisé, a été conduite à l'hospice dans une voiture de place, car elle n'avait aucun domicile fixe.

— *Reunion ouvrière.* — Tous les ouvriers menuisiers ébénistes sont convoqués à une réunion de la corporation qui aura lieu le 24 décembre, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, place Saint-Etienne.

Ordre du jour. — Formation d'un syndicat de tous les ouvriers menuisiers ébénistes ; questions concernant la corporation. Les organisateurs de la réunion espèrent que tous les ouvriers menuisiers ébénistes se feront un devoir d'assister à cette réunion, dans laquelle il sera discuté des intérêts concernant la corporation.

DROME

— *Musique d'artillerie.* — La musique de l'école d'artillerie donnera le jeudi 22 décembre, au kiosque du Champ-de-Mars, de 2 heures 1/2 à 3 heures 1/2 une audition musicale dont voici le programme :

1° L'Annonciation, allegro (Thérèse). — 2° Les Sabots de la Marquise, ouvert (Boulangier). — 3° Le Camp de Chambray, valse (Grisey). — 4° La Petite Fontaine, fantaisie (Audran). — 5° Marianne, mazurka (Goulrand).

— *Récompenses aux instituteurs.* — Ont obtenu une médaille d'argent et prime de 300 francs : MM. Désiré Morenas, instituteur à Saint-Maurice, et Léopold Lamotte, instituteur à Etolles.

— *Arrestation.* — Hier matin, le nommé Louis Morizot,

En tous cas, l'administration municipale de Lyon peut voir par là que le cahier des charges n'est pas un simple accessoire de tâche.

Nos vitrines.
A voir chez Perrachio, en son magasin du passage de l'Hôtel-Dieu, une étude de femme par Jacques Martin avec les qualités habituelles de coloris que l'artiste sait donner à toutes ses œuvres, mais avec, en plus, une délicatesse de touche, une morbidesse tout à fait exquise; le ton des chairs est particulièrement bien venu et le dessin de la figure et des mains est très étudié. Voilà une toile qui fait honneur au peintre Jacques Martin.

A partir du 1^{er} janvier 1894, il sera procédé par l'administration municipale à la reprise des terrains concédés dans les cimetières de Lyon pour 15 ans, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1893; pour 30 ans, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1891.

Les intéressés qui n'auront pas obtenu le renouvellement des concessions trentennaires, de même que ceux possédant des concessions temporaires (15 ans), devront, d'ici au 1^{er} avril 1894, obtenir de l'administration municipale l'autorisation de faire enlever les signes funéraires déposés sur leurs terrains.

M. Georges Blondel, ancien élève de l'Ecole des hautes études et de la Faculté des lettres de Paris, docteur en droit, agrégé d'histoire, chargé de cours à la Faculté de droit de Lyon, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le lundi 26 décembre, à midi.

Thèse latine. — *De advocatis ecclesiasticis in rhenanis presertim regionibus a nono usque ad tredecimum saeculum.*
Thèse française. — Etude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne et sur les transformations de la Constitution allemande dans la première moitié du treizième siècle.

Une étoile filante :
Il est si rare de remarquer des étoiles filantes par ces temps de brouillard, que nos lecteurs ne nous pardonneraient pas de ne pas leur signaler ce phénomène. La ravissante danseuse serpentine du cirque Rancy, dont nous avons parlé samedi, lors de son début, Miss May Raymond, qui, paraît-il, est la sœur de la célèbre Lole Fuller, des Folies-Bergère de Paris, a disparu du firmament artistique et du cirque Rancy.

Le motif ? Elle apparut l'autre soir sur la piste dans un état qui rappelait trop celui de Van Zandt à l'Opéra-Comique. Or celui d'aujourd'hui quand tu nous tiens ! Nous croyons que Miss May Raymond est repartie pour Paris dans le compartiment des « dames seules ».

Les jouets allemands :
A l'approche du jour de l'An, époque béni des éternelles pour les enfants, il importe d'attirer l'attention des papas et mamans sur les faits suivants :

On n'ignore pas que l'Allemagne envahit chaque année les pays limitrophes, avec ses jouets de fabrication à bon marché. Cette année-ci, on peut dire, outre le sentiment patriotique qui doit nous faire résister à l'invasion de ces articles germaniques, que ces bibelots sont fabriqués à Hambourg et que l'épidémie cholérique, qui a fait rage dans cette ville et qui est à peine éteinte, rend particulièrement dangereuse l'introduction de ces produits peut-être contaminés.

Le commerce hambourgeois a été fortement ému de ces attaques qu'il prévoyait, si bien que la plus importante maison de commission allemande s'est vue dans la nécessité de combattre, à coup de réclamation, la déplorable impression causée par cette campagne.

Cette maison fait, en conséquence, paraître, à grand renfort de publicité, une note rectificative que « la plupart des jouets allemands, à quelques exceptions près, sont fabriqués loin des districts ravagés par l'épidémie ».

C'est un aveu implicite du danger qu'il y a à laisser pénétrer en France ces produits allemands.

LE TOUT A L'ÉGOUT

Causerie de M. Valensaut au Comité agricole de Villeurbanne

Dans la séance tenue le dimanche 18 décembre par le Comité agricole de Villeurbanne, M. Valensaut, conseiller municipal de Lyon, membre du Comité, a fait une intéressante causerie sur la question du Tout à l'égout.

Après avoir fait un court historique des moyens employés dans le passé et jusqu'à nos jours, pour l'extinction des matières produites dans les maisons d'habitation, il aborde la question du Tout à l'égout de ces matières, encore à l'état de projet dans les cartons de l'administration municipale de notre ville.

L'orateur explique que pendant l'exécution de son mandat municipal il a pris connaissance des plans des maisons en exécution pour la création de la rue Grôlée; ne voyant pas sur ces plans, dans ce moment, les moyens indiqués pour l'évacuation des matières de toutes natures qui devront se produire dans ces maisons, il en faisait l'observation et il lui fut répondu que cette question était à l'étude. Le conseil attendait depuis plusieurs mois le résultat de cette étude; rien, toujours rien. Mais un jour l'administration déposait sur le bureau du conseil le projet des châteaux de nécessité, dans ce projet était indiqué le Tout à l'égout des matières que produiront ces châteaux.

Après des explications qui indiquaient clairement que le Tout à l'égout était le seul moyen que l'administration se proposait d'établir, dans la séance du 23 août 1893, l'orateur prit la parole et signala tous les dangers à venir de ce néfaste projet; il expliquait en même temps le tort immense que l'on allait faire soit à l'agriculture, soit aux cultures de tout genre.

L'orateur fait remarquer à l'assemblée que le progrès des sciences est arrivé à faire produire par les ingénieurs civils (non pas ceux officiels, oh ! non...) des machines qui suppriment les forces fixes et évitent, par les moyens pneumatiques, les vidanges dans les campagnes directement aux cultivateurs. — Ce système est déjà, depuis plusieurs années, en état d'exploitation à Lyon, où ces machines envoient les matières dans les canots d'Heyrieu et de Meyzieu; à Paris, où elles débarrassent le quartier de la Caserne de la Pénitence et fécondent le territoire de Gennevilliers, qui, d'un sol aride et brûlé, est devenu un sol fécond fournissant aux Parisiens les plus beaux produits maraîchers; à Amsterdam, où l'on n'a pas d'autres moyens d'expulsion et où les cultivateurs environnants trouvent dans ce moyen de procéder leurs éléments de fortune.

Dans un voyage en Italie, M. Valensaut a visité, à Milan, le système de vidanges; il l'a trouvé exploité comme à Lyon; on envoyait la vidange par le système pneumatique dans les plaines du Milanais, où l'on voit des récoltes magnifiques.

Bon ! l'orateur adjure les cultivateurs, s'ils ne veulent pas voir la ruine de leur culture, ne pas venir le produit moyen dans les céréales descendre, de 12 à 15 pour un, à 2, de faire tout leur possible afin d'enrayer le projet, nuisible à leurs intérêts, du Tout à l'égout.

Il conseille à l'assemblée de s'entendre avec les comités du département du Rhône et des départements de l'Isère et de l'Ain, de se syndiquer, de nommer des commissions pour porter leurs doléances à l'administration municipale afin d'obtenir une commission nommée par les autorités, dans laquelle se trouveraient des ingénieurs civils, des hygiénistes, des professeurs d'économie agricole et des cultivateurs.

Dans le cours de sa causerie, l'orateur a touché certaines questions d'hygiène, les méfaits des cours d'eau empoisonnés et empoisonnant les villes et bourgs en aval des grandes villes. O fraternité, que deviens-tu ! A la fin de cette causerie, M. Paure, conseiller municipal et président du comité de Villeurbanne, donne son appréciation au discours de M. Valensaut, mais en expliquant que pour le moment on ne peut pas employer pour toutes les matières leur envoi dans les campagnes; la dépense, pour ce faire, serait trop considérable.

M. Valensaut répond qu'il comprend très bien l'objection de son collègue, M. Paure; ce qu'il conseille, c'est d'arrêter le Tout à l'égout proposé pour la rue Grôlée et les bâtiments communaux en construction et ensuite supprimer aussitôt qu'on le pourra les Tout à l'égout existant dans certains bâtiments communaux et la guerre, lycées, casernes, etc. Le progrès fera petit à petit le reste.

Les orateurs ont été chaleureusement applaudis.

UNE FÊTE D'ÉTUDIANTS

La Conférence des étudiants en droit donna hier une fête intime dans l'une des salles du café Bation, place de l'Hôpital.

Les membres de la Conférence, leurs amis des autres Facultés, près de cent étudiants au total y assistaient.

M. Rose, comique des grands concerts de Lyon, avait bien voulu prêter à ces jeunes amis son gracieux concours.

Il s'est fait entendre maintes fois en des chaussonnettes et monologues de facture exquise et qui, certes, n'engendraient pas la mélancolie.

M. Bation, à son tour, a charmé ses auditeurs par sa belle voix de baryton et sa diction pleine de goût.

MM. Chapuy, Maynard, Lochon, Calvel, Balade, Coester, Henri Romanet, Maurice Romanet, Pize, Hauvy, Barbot, Favot, Mathieu, Serville, tous étudiants, se sont fait entendre successivement en de joyeuses et fines fantaisies.

Les étudiants adressent leurs vives félicitations au bureau de la Conférence, à son président, M. Maillefaud, à son vice-président, M. Horand, pour la charmante fête intime qu'ils ont eu la bonne idée d'organiser et l'urbanité dont ils ont fait preuve envers tous.

Il s'agit également l'association, à son président, M. Fernand David, qui ne cessent d'encourager autant qu'ils le peuvent leur pouvoir la Conférence des étudiants en droit.

UN SOUVENIR ÉLECTORAL

Nous recevons la lettre suivante, dont l'auteur, connu et respecté de tous les démocrates lyonnais, nous est un garant de la véracité des faits qu'il rappelle :

Monsieur le rédacteur,
J'ai lu ce matin avec plaisir que M. Thévenet, le récent sénateur, est le seul des élus du département du Rhône qui soit entré dans les mairies financières du Panama.

Pour l'édification des habitants de cette région, et pour la consolation et l'enseignement de ses républicains, n'est-il pas utile de leur apprendre ou de leur rappeler que M. Thévenet n'est qu'un orléaniste, rallié à M. Thévenet, entré dans la carrière politique par la porte du conseil municipal de Lyon en 1876, voici à quelle occasion :

Huit conseillers municipaux avaient donné leur démission dans le courant du mois de février, après l'élection législative de M. Ordinaire.

Pour les remplacer, les délégués de son comité battirent le pavé et vinrent s'abattre devant la porte de M. Thévenet qui leur fut ouverte.

A la proposition d'une candidature de conseiller municipal de la Guillotière qui lui fut offerte, il répondit :

Vous savez que je ne suis pas républicain, et même que je suis orléaniste.

Et cependant, comme il s'agit de questions municipales et d'un mandat qui concerne des intérêts tout locaux, j'accepte la candidature que vous m'offrez.

Pour bien comprendre la portée de cette réponse, il faut se souvenir qu'à cette époque on ne trouvait sous la présidence de M. Mac-Mahon, chef de l'Ordre Moral, et que le coup d'État du 16 Mai était présent sur nos politiques, de façon que ceux qui se produisaient, avec des ambitions, étaient tenus à la prudence et à l'expectative.

M. Thévenet fut en effet nommé conseiller général à quelque temps de là, et devint le président de ce conseil, sous l'Ordre Moral.

C'est comme tel qu'il reçut M. Mac-Mahon, pendant sa tournée triomphale à travers la France républicaine persécutée et qu'il le reçut comme un des adhérents les plus déterminés de l'Ordre Moral.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

Les délégués de cinquante syndicats ouvriers, sociétés coopératives et cercles populaires de Lyon et de vingt-cinq syndicats et unions syndicales ouvrières appartenant à tous les points du territoire, notamment à Lille, Rouen, Reims, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Montpellier et plus de cinquante autres villes importantes.

Considérant, d'une part, que ces deux congrès, composés exclusivement de travailleurs, se sont prononcés l'un et l'autre à une très grande majorité en faveur de la liberté commerciale, déclarant que la meilleure manière de développer le travail en France consiste au retour de la franchise absolue des denrées alimentaires ; Les organisations soussignées déclarent approuver la convention franco-suisse et persistent à réclamer non seulement la diminution, mais la suppression de toutes taxes sur les denrées alimentaires.

C'est pourquoi elles comptent que les députés vraiment républicains, aussi bien radicaux que socialistes, voteront en faveur de la dite convention.

Ont signé :
Le syndicat des ouvriers maçons d'Alger; ouvriers et ouvrières boutonnières soie et métal de Paris; syndicat des ouvriers potiers, tourneurs et mouleurs de Digne; Union syndicale des tisseurs et similaires de Lagrasse, Belmont, Jarnosse, Sevelanges (Loire); syndicat fédéral des ouvriers chapeliers de Bourg-de-Péage et Romans; plus les cinquante syndicats ouvriers et sociétés coopératives de Lyon ayant adhéré au comité libre-échange des chambres syndicales ouvrières; chambre syndicale des lisseurs et piqueurs de dessins de Saint-Etienne; syndicat des ouvriers maroquiniers de Graulhiat (Lyon); la coopérative de Jonage (Isère); syndicat des ouvriers mégisiers d'Annecy; syndicat des ouvriers tisseurs de Fiers (Orne); syndicat des ouvriers en tissus de Sedan; syndicat des ouvriers tisseurs et passementiers de Saint-Etienne (Loire); cercle d'études d'Anzecourt (Ardennes).

Les Ouvriers des Tabacs

Les syndicats réunis des ouvriers et ouvrières des tabacs nous communiquent le procès-verbal suivant de l'assemblée générale donnée dimanche 18 décembre, salle de la Boule-d'Or.

Ordre du jour : audition du citoyen Fournier, délégué de Lyon au congrès des tabacs assisté du citoyen Ferrari, délégué de Marseille.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. La présidence est assumée par M. le directeur d'Anzecourt, délégué de Marseille, assesseurs : M. Récamier et le citoyen Révérend.

Après une courte allocution du président, le délégué de Lyon rend compte de son mandat. Il énumère les différentes propositions qui ont été soumises au congrès et dit que, d'après tous les membres du Parlement qui se sont occupés de nos revendications, l'on peut considérer comme acquiescente l'acceptation par le Parlement du crédit demandé par M. Peytral, ce qui permettrait l'année prochaine à tout ouvrier ou ouvrière ayant trente ans de travail et soixante ans d'âge de pouvoir prendre sa retraite.

Il donne connaissance à l'assemblée des démarches faites auprès de M. Bureau, de M. Millaud ainsi que de M. le directeur général des manufactures des tabacs, démarches nécessaires par la diminution persistante du travail et du personnel.

M. Guillaumou a bien voulu l'assister dans ces différentes entrevues.

De même, M. Clapot et Lagrange, après avoir assisté à la réunion plénière qui a suivi le congrès, ont accompagné les délégués à l'audience que leur a donnée M. le ministre des finances.

Le délégué lit ensuite une lettre de M. le préfet du Rhône qui nous accuse réception du mémoire que nos syndicats lui ont fait parvenir, concernant la diminution du travail et du personnel dans notre manufacture et nous donne l'assurance qu'il fera tout son possible auprès de M. le ministre des finances pour que nous puissions obtenir satisfaction. L'assemblée remercie M. le préfet de ses bonnes paroles.

Le citoyen Ferrari commente les travaux du congrès et dit que, personnellement, il est opposé à toute cessation de travail; mais cette éventualité ayant été soulevée, il serait bon de l'envisager froidement et de la discuter.

Le citoyen Joubert ne comprend pas qu'on ait pu en faire mention au congrès, la principale mission des syndicats, surtout lorsqu'ils ont des représentants à l'État, étant d'arrêter tout conflit; pour nous, toute amélioration ne peut s'obtenir que par demande adressée soit à l'administration, soit au Parlement. (Ces paroles sont vivement applaudies.)

Le citoyen Ferrari puis se convaincra que les idées que le délégué de Lyon a émises au congrès étaient bien celles de tous les syndicats de sa section. Il rend ensuite hommage au délégué de Marseille et termine en constatant les améliorations obtenues et cela grâce à l'union de tous. Pour pouvoir continuer à marcher la main dans la main il faut que les impatiens se modèrent et réfléchissent bien que ce n'est qu'avec le temps que nous arriverons à réaliser tous nos desiderata.

L'assemblée, avant de se séparer, émet un vote de remerciements à la presse républicaine locale qui a bien voulu nous soutenir dans nos demandes, à M. Millaud, à tous les membres de nos corps élus qui ont bien voulu s'intéresser à nous et en particulier à MM. Guillaumou, Clapot, Lagrange qui ont facilité la mission de notre délégué à Paris.

La séance a été levée à 5 heures.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — « L'Africaine »

Les rares spectateurs qui s'étaient fourvoyés, hier soir, au Grand-Théâtre, ont éprouvé une surprise assez peu agréable en voyant le rôle de Vasco rempli par M. Ansaldi, au lieu de M. Escalati, indisposé. Leur surprise peu agréable a continué en entendant M. Ansaldi qui a été chuté pendant le cours de la représentation. Voix gutturale, chant dépourvu de style et de méthode, organe sourd dans le grave, à tel point qu'on regrette que Meyerbeer eût fait de la musique pour empêcher la voix du ténor en question d'arriver jusqu'à nous.

M. Cottet-Mathieu, qui chantait Inès, est plutôt un falcon qu'une chanteuse légère et n'a pas trouvé là un rôle à succès; mais enfin elle ne compromet pas une représentation.

Ne parlons pas de Leduc qui est invariablement dans don Alvar.

Il est regrettable que des artistes comme M. Fiérens, admirable en tous points, et M. Mondau, toujours intéressant et consciencieux, soient accolés à des artistes que nous n'enverrions pas des petites villes dépourvues du privilège d'une subvention.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Verger, Chevillard et Ribert, trois garnements de 16 ans, ont volé trois paires de galoches à l'épave du magasin de Mme Desgranges, rue Cuvier.

Les inculpés se rejettent la faute, mais le tribunal ne voulant point faire de jaloux les condamne tous les trois, en raison de leurs mauvais antécédents, à deux mois d'emprisonnement.

Catherine Lange, avait volé un porte-monnaie, contenant 93 francs, à un cuisinier qui logeait rue Dubois. Ce dernier ren-

contra l'autre semaine sa volence, dans un bal de la rue Dunoir et la fit arrêter.

La fille Lange — qui n'est pas belle, cependant — estime que ça n'est pas payer trop cher la possession d'une jolie fille.

Elle est condamnée à 48 heures d'emprisonnement.

Silvato, italien d'origine, est condamné à un mois de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jean-Marie G..., a été surpris à la gare de la Monnaie, où il était employé à la journée, piquant un fût de vin.

Le tribunal le condamne à six jours de prison.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 23 décembre, 35^e jour de l'année.

Premier quartier le 26; Pleine lune le 3.

Soleil : lever, 7 h. 54; coucher, 4 h. 4.

La Grève du Gaz. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur du journal l'Echo de Lyon,
Je lis dans le numéro de l'Echo de Lyon, en date du 17 décembre courant le résumé que vous donnez d'un jugement rendu par M. le juge de paix du 2^e canton, dans un procès intenté par M. Fournier contre la compagnie du gaz de Lyon.

Le public pouvant être induit en erreur par vos appréciations et par celles d'autres journaux, j'ai l'honneur de vous informer que la compagnie vient d'interjeter appel de cette décision.

D'ailleurs la ville a porté le débat devant le conseil de préfecture au nom de tous les consommateurs qu'elle a qualité pour représenter comme ayant stipulé pour eux dans notre cahier des charges.

La question reste donc entière.

Je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de ma haute considération distinguée.

Le directeur de la compagnie, SIGAUD.

Fédération des Sociétés de gymnastique du Sud-Est. — Dans leur dernière assemblée générale, MM. les gymnastes délégués ont élu à l'unanimité président de la Fédération M. Parmentier, directeur des contributions directes.

Ont également été nommés membres du comité central, savoir :

MM. Alléon, président de l'Aaronienne; Mège, président de l'Alsace-Lorraine; Berthier, président des Eclairiers de l'Est; Lang, président de l'Avenir d'Oullins; Darnon, secrétaire de l'Espérance de Vaise; Chazard, président des Volontaires Croix-Roussines; Peyraud, vice-président de l'Avenir-Garde de Villefranche; Edouard Jung, président du Gymnase civil de Valence; Arlet, président de la République; Bal, président de l'Indépendance de Givors; Bernes, secrétaire de l'Etoile de Neuville-sur-Saône; Clément, président de la Société de gymnastique de Thizy; Chopin, président de l'Espérance de Digne; Delcor, président de l'Espérance de Grenoble; Potin, président de l'Union tararaine; Parant, président de l'Alouette des Gaules; Perrin, secrétaire de la Trévoltienne; Simon, secrétaire de la Vigilante fraternelle; Bedin, président de l'Éclaircie d'Amplepuis; Georges Blondet, secrétaire de l'Avenir.

Accident à la Part-Dieu. — Hier soir, un accident est arrivé à deux heures, à la caserne de la Part-Dieu. Plusieurs officiers et employés télégraphiques prenaient des leçons d'équitation. Cinq d'entre eux sont tombés de cheval.

M. Louzon s'est démis l'épaule; M. Vêrat s'est cassé le bras droit. Quant aux autres, ils ne se sont fait que des blessures insignifiantes.

On les a transportés à l'hôpital militaire où les premiers soins leur ont été prodigués. Nous ne saurions trop déplorer ces accidents; nous nous étions même que l'autorité militaire ne prenne pas des précautions lorsqu'elle confie des chevaux à des militaires inexpérimentés en équitation.

La bande noire. — Nous avons annoncé hier l'arrestation de M. François Laverlochère, 55 ans, camionneur, rue Clos-Suiphon, 22, qui camionnait des marchandises pour le compte d'un nommé Chatagnon, — marchandises qui avaient été volées.

On nous prie de dire que M. Laverlochère a été remis en liberté; il ignorait absolument la provenance des marchandises qu'il emmenait à la gare de la Meuche.

Quant à Chatagnon, il est sous les verrous, il est même à présumer qu'il fait partie d'une bande bien organisée pour l'escroquerie des marchandises.

On signale en ville, en effet, plusieurs entrefils dans lesquels la police pourrait trouver une grande quantité de vins ou alcools que les voleurs n'ont pu encore écrouler.

Gamins précoces. — Deux gamins ont arrêté les nommés Aimé Tournier, 46 ans, sans profession, 33, rue de la Thibaudière, et François Thivellot, 45 ans, sans profession, 48, rue Villeroi.

Ces deux gamins sont inculpés de nombreux vols à la tire, sur le marché de la Guillotière, et compliqués avec un autre gamin de 10 ans, le nommé Henri Clamaron.

C'est ce dernier qui, en raison de sa petite taille, était chargé de la soustraction des portemonnaies. Il avoue en avoir dérobé au moins une vingtaine, notamment celui de M. Duclou, demeurant grande rue de la Guillotière, qui contenait cent francs environ.

Conduits au commissariat de police de la Part-Dieu, M. Cousin les a interrogés et fait écrouler.

Détail typique : le jeune Clamaron a déjà eu maille à partir avec dame police pour les mêmes motifs.

Coups et blessures. — Les nommés Claudius M..., 20 ans, rue Chappet, et Jean B..., 21 ans, rencontrant hier à 8 heures du soir la nommée Marie Damas, 23 ans, rue du Mail, la rouèrent de coups de pied et de coups de poing sur la tête, parce qu'elle refusait de vivre maritalement avec l'un d'eux.

Le commissaire de la Creix-Rousse a ouvert une enquête.

Nouvelles de la Réunion

Arrivée de l'« Amazone »

Marseille, 21 décembre.

Le paquebot français Amazone, courrier de la Réunion et de Madagascar, est arrivé dans la soirée, ayant à bord 132 passagers, parmi lesquels M. Lacoste, ex-résident général à Madagascar; le capitaine Drude, commandant de l'escorte de la résidence, venant de Tamatave; les capitaines Frey et Dubois, venant de Diego Suarez; M. de Courmon, évêque chargé de la direction des frères de Saint-Esprit, venant de Kilimandjaro; M. Ebeaur, directeur de la compagnie allemande de l'Est-Africain, et M. Knott, vice-consul anglais, venant de Zanzibar.

Les Exploits d'un faux Amiral

Un passager de l'Amazone nous a conté une mystification dont viennent d'être victimes les autorités et les habitants de la Réunion.

Dernièrement débarquait à Saint-Denis un personnage déclarant se nommer Wilson, amiral de la marine hollandaise. L'amiral Wilson fut reçu avec les honneurs dus à son rang élevé; des réceptions officielles furent organisées, les troupes défilèrent devant lui, partout on lui marquait la plus grande déférence, et M. de Mahy, député de l'île, consenti même à se faire accompagner par ce personnage dans un voyage qu'il fit à Tamatave.

Le séjour du Hollandais à la Réunion paraissant devoir se prolonger, l'amiral était, par là, chargé de négocier un emprunt pour une ligne de chemin de fer dans le

dans la salle de l'Horloge, cours Lafayette, avec les concours d'artistes et amateurs.

Les soirées du Casino. — La première représentation du Casino-Révue aura lieu samedi. La direction n'a rien ménagé pour faire de cette revue un spectacle sensationnel; bataillon de jolies femmes, corps de ballet d'élite, panorama superbe, rien n'y manquera.

M. Guillet, directeur du Casino, à l'occasion de cette première, a décidé d'organiser pour les samedis de grands bals qui commenceront à 11 h. 1/2. A ces bals prendront part les artistes chorégraphiques du Casino. A l'issue du Moulin-Rouge, de Paris, un quadrille naturaliste paraîtra à 2 h. du matin et qui exécutera les meilleures danses du siècle. La salle du Casino sera certainement trop petite pour contenir samedi prochain le public qui viendra assister au bal du réveillon.

Retenir ses places pour la Revue, à partir de vendredi, au Casino, de 2 à 4 h.

A la Scala, incessamment Jacques Inaudi.

Ménagerie Bidet. — Tous les soirs, à 8 h. et à 8 h. 1/2; dimanches et fêtes, à 3 h., 5 h. et 8 h. 1/2, séances sans précédent.

Chaque représentation, repas des animaux; travail unique des premiers belluaires du monde.

Cirque Rancy. — Aujourd'hui jeudi, matinée à 3 heures, qui sera terminée par les exercices du lion égyptien.

Nous avons déjà maintes fois dit nos répétitions à nos lecteurs que M. Rancy persévère plus que jamais dans son excellente méthode qui consiste à composer des programmes de matinée aussi complets et aussi intéressants que ceux des représentations du soir.

Théâtre Grasset (cours du Midi, côté du Rhône). — C'est aujourd'hui que le théâtre Grasset donne la première représentation de la grande attraction que nous avons annoncée « la Noël », pièce en 13 tableaux. Le petit théâtre du cours du Midi va voir encore son succès s'accroître avec cette pièce d'actualité.

Tous les jours, matinées à 3, 4 et 5 heures, soirées à 8, 9 et 10 heures.

Le bon Quina Bruno sera au Jour de l'An. Le cadeau désigné de Papa à Maman.

Impuretés du sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, — dépôts d'humours, de lait, etc. — Gouttes, grossesses, plaies, tumeurs, abcès — maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc. Guérison assurée par le Sirop de Bochet du Serpent, 33, rue Lanterne, à Lyon. Attention aux contrefaçons à bas prix.

Le bon Quina Bruno sera au Jour de l'An. Le cadeau désigné de Papa à Maman.

Impuretés du sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, — dépôts d'humours, de lait, etc. — Gouttes, grossesses, plaies, tumeurs, abcès — maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc. Guérison assurée par le Sirop de Bochet du Serpent, 33, rue Lanterne, à Lyon. Attention aux contrefaçons à bas prix.

Le bon Quina Bruno sera au Jour de l'An. Le cadeau désigné de Papa à Maman.

Impuretés du sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, — dépôts d'humours, de lait, etc. — Gouttes, grossesses, plaies, tumeurs, abcès — maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc. Guérison assurée par le Sirop de Bochet du Serpent, 33, rue Lanterne, à Lyon. Attention aux contrefaçons à bas prix.

Le bon Quina Bruno sera au Jour de l'An. Le cadeau désigné de Papa à Maman.

Impuretés du sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, — dépôts d'humours, de lait, etc. — Gouttes, grossesses, plaies, tumeurs, abcès — maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc. Gu

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AGREMENT

— Sais-tu, Clément, dit Reine, dès qu'elle vit son fils endormi, sais-tu qu'il nous arrive aujourd'hui une chance fabuleuse, une chance qui va nous faire plus riches que nous ne l'avons jamais été ?

— L'ancien valet de chambre du marquis de Cyprières regarda la note de commission écrite et signée par André Bascou.

— De douze à treize mille francs, dit-il, après un calcul rapide, c'est joli pour une seule affaire, mais il en faudrait plus d'une comme cela pour nous remettre à flot.

— Mais la commande de M. Stambéff ne s'arrêtera pas là. Je crois même qu'elle arrivera à dix fois au moins le chiffre que tu vois inscrit par M. Bascou.

— Trois fois ! répéta Clément stupéfait.

— Oui, il a voulu que je vienne soigner le petit, mais il m'a prévenu qu'il commanderait tout un trousseau de princesse, un demandeur pour la fin de la semaine des modèles les plus riches, et cela pour tous les objets qui consti-

tuent l'habillement. Or, tu le vois, la commande sera énorme. Et avec les prix que j'ai faits ce matin et qui ne sont pas rabattus d'un centime, même en employant ce qu'il y a de plus beau comme marchandise, nous pourrions arriver à cinquante pour cent de bénéfices.

— Et tu vas te tuer de travail, car je te connais, tu voudras presque tout faire par toi-même.

— Tout, non, je ne pourrais pas, mais le plus qu'il me sera possible.

Le travail, la peine, qu'est-ce que cela quand on peut enfin arriver à un but ?

Ne plus se débattre contre une situation sans issue, ne plus voir autour de soi le spectre de la faillite vous menacer sans cesse, avoir enfin quelques sous pour soigner son enfant malade ! Crois-tu que ça vaille de la peine, et des fatigues, et des veilles, ces idées-là ?

— Mais, ma pauvre Reine, je te ferai observer que toutes ces choses, nous aurions pu les éviter ou les posséder, si tu l'avais voulu.

— Je n'avais qu'à aller chez Mme la duchesse lui rappeler ses promesses...

— Tais-toi, Clément, pas un mot de plus, je t'en supplie. Si tu m'aimes, ne me parle jamais de ce que tu sais !

— Si je t'aime ! En peux-tu douter une seule minute !

Mais l'adoration infinie que je t'ai vouée dès le premier jour où je t'ai rencontrée n'est rien à côté de ce que j'éprouve depuis que je t'ai vu travailler et souffrir, ma pauvre Reine !

— Alors que le nom de cette maudite qui s'appelle aujourd'hui la duchesse de Roquebrune, que sa pensée même ne soit jamais entre nous.

Depuis le jour où elle m'a rendu une liberté qu'elle m'a fait payer si cher, toi et moi nous aurions pu avoir de l'argent d'elle, c'est incontestable. Nous aurions pu, de cette façon, nous établir grandement, monter une maison solide et réussir comme d'autres ont réussi.

— Elle nous l'a proposé bien des fois cet argent, et tu as toujours refusé dit Clément avec cette indulgence à toute épreuve qui était en lui pour la fille de sa bienfaitrice.

— Bien des fois, non, une seule, et même sans insister beaucoup car elle est aussi avare que peu reconnaissante. Mais une fois c'était déjà trop. Si je l'eusse accepté son argent, ma conscience m'eût encore fait plus de mal, et mes remords eussent été plus cuisants.

Où, j'ai mieux aimé m'établir petitement, péniblement, avec le seul argent que nous avions honnêtement gagné tous les deux, et surtout, qu'avec celui que nous eût rapporté notre crime.

— Notre crime ! protesta Clément.

— Oui, notre crime, dit Reine plus violente, nous avons aidé à voler une enfant à sa mère, et c'est ce qui porte malheur au nôtre.

— Il ne faut pas se monter la tête ainsi, Reine, car tu sais bien que seule tu as sauvé la vie de Léone de Cyprières ; et que sans ta volonté si nettement formulée, ce n'est pas l'enfant étrangère qui aurait été enseveli à côté de mon maître dans le cimetière de Brassac.

— Eh bien, il n'eût plus manqué que cela, que j'eusse laissé ce forfait sans nom s'accomplir.

Cette chose-là, à coup sûr, m'eût rendu folle.

Il n'en est pas moins vrai que grâce à notre complicité, une mère a été martyrisée, qu'elle pleure probablement encore sa fille avec ces larmes que les mères seules connaissent.

Et chaque fois que mon petit à moi souffre, chaque fois que je l'entends râler, qu'il pousse des cris de douleur, que je suis impuissante pour le soulager, je me dis :

— C'est justice, et Dieu me martyrise comme j'ai martyrisé l'autre !

Elle cacha son visage dans ses mains et éla en sanglots profonds, des sanglots qui déchiraient l'âme et la secouaient tout entière.

Clément, dont l'amour ne s'était pas affaibli, au contraire, était bouleversé de ce désespoir et de ces larmes.

— Oh ! ma Reine ! parvint-il enfin à balbutier.

— Console-toi, je t'en conjure.

Que veux-tu que je fasse ?... Je suis prêt à tout. Parle, j'obéirai.

— Nous ne pouvons rien, hélas ! ni l'un ni l'autre, et c'est bien cette idée d'impuissance qui aggrave encore mes remords. Car j'ai juré sur la tombe de mon père de ne jamais révéler à âme qui vive l'endroit où nous avons déposé Léone de Cyprières.

Sans compter que la duchesse de Roquebrune me déshonorerait si je trahissais encore mon serment, raconterait à tous ma triste histoire du Bon Marché et me rendrait ainsi un objet de mépris pour tout le monde ; sans parler de cela, non, je sens qu'il est au-dessus de mes forces de violer le terrible serment qu'elle m'a fait faire.

Aussi ces idées-là m'affolent et me tuent, vois-tu, mon pauvre Clément.

Gaube essaya de donner un autre cours aux idées de sa femme.

— La fatalité qui pèse sur notre existence a été plus forte que ta volonté, dit-il : mais tu es quand même une honnête et vaillante créature, et notre fille guérira, sois-en sûre.

— Dans tous les cas, l'argent que nous emploierons à le soigner ne lui portera pas malheur, celui-là. Et ce que je vais être reconnaissante à ce M. Stambéff, personne ne le comprendra jamais !

— Oh ! si, je te comprends, moi, et ta reconnaissance, je la partage.

L'après-midi même de ce jour, Reine sortit afin d'aller faire les achats nécessaires, soit pour mettre en mains les quinze douzaines de chemises commandées par Grégorio Stambéff, soit pour refaire les divers échantillons très riches qu'il désirait.

Mais là encore la malheureuse femme se heurta à des difficultés presque insurmontables.

Elle eut beau montrer la note de commission signée par André Bascou, son crédit était tellement épuisé partout qu'aucune des maisons de gros dans lesquelles elle avait l'habitude d'acheter jamais ne voulut lui livrer ce qu'elle demandait sans avoir au moins une partie du prix des marchandises payée comptant.

Or, cette marchandise étant très belle, la somme pour l'acquiescer était relativement élevée.

Reine revint chez elle humiliée et désespérée.

Il était encore de bonne heure, Clément parti à son tour, non plus dans des maisons de gros mais chez des banquiers, cherchant à se procurer la somme dont Reine avait besoin.

Le soir, il rentra chez lui affolé et découragé à son tour.

Ses démarches avaient été aussi infructueuses que celles de sa femme.

— Que faire ? Que devenir ?

Faute de quelques avances, allaient-ils donc manquer tous les deux cette occasion unique de se refaire une situation ?

Et il n'y avait pas à dire, ils n'avaient pas un ami qui pût les aider, pas une porte à laquelle ils pussent frapper, pas même un objet de quelque valeur dont ils pussent se défaire.

— Laisse-moi aller chez Madame de Roquebrune, proposa enfin Clément à Reine.

Celle-ci se redressa comme si une vipère l'eût mordu.

— Vrai-tu que je te quitte, dit-elle à son mari, mais que je te quitte sans que tu me retrouves jamais, eh bien ! vas-y chez cette femme, et tu verras.

Un coup de sonnette à la porte de l'appartement interrompit la discussion, c'était Raymond Syntéty qui arrivait.

Reine reconnut sa voix avant même qu'il fut entré et, aussitôt, elle fut prise d'un grand tremblement.

Sans être annoncé, le cousin de Madeleine pénétra dans la pièce où elle se tenait.

(A suivre.)

AGENCE GÉNÉRALE

2-4, rue Victor-Hugo, 2-4

LINGERIE-MERCERIE
rue tr. pass. dans centre très luxueux. T. p. v. 30 ans, cause de santé. Log. 1,900 fr. Prix, 43,000 fr. Bénéf. pr. 10,000 fr.

ÉPICERIE, JEU DE BOULES
sur grand cours, bien achal. Log. 400 fr. Rec. 30 fr. p. j. c. de santé. 1,200 fr. Fac. de p. j. c. de santé.

ÉPICERIE FINE
près p. du Pont, rue Passet, Pr., 3,000 fr. Log. 1080, exerc. 50 ans, Rec. 50 fr. p. j. On ne paie que le matériel.

COMESTIBLES
sur marché imp. et gr. qual. Log. 1,200 fr. Prix, 3,500 fr. Rec. 100 fr. p. j. Cause à exploiter très grave.

ÉPICERIE-HERBAGES
princip. rue quart. populeux. Rec. 80 fr. p. j. prouvés. Log. 4,000 fr. Prix, 2,500 fr. On le donne à l'essai.

COMPTOIR
près gare imp. Log. 1,000 fr., bien achalandé. Rec. 50 fr. p. j. T. p. v. 7 ans, riche situation. Prix, 8,000 fr. Cause de mal. grave. Pressé.

HOTEL MEUBLE
30 numéros, dans le centre, r. très pass., très ayn. Pr. 45,000 fr. affaires ayn. 5,000 fr. Ou vend p. 2 causes, à voir.

CAFÉ-RESTAURANT
sur qual. Prix, 600 fr. Loyer, 400 fr. Rec. 25 à 30 fr. prouvés. Affaires ayn. On le donne à l'essai au fac. de paiement.

ÉPICERIE-HERBAGES
On fait aussi le restaurant, aux Brotteaux, belle situation. Prix, 800 fr. Loyer, 450 fr. Rec. 35 fr. p. j., excellente oc. p. jeune ménage.

Pour tous renseignements, s'adresser H. Loiselet, 4, rue Victor-Hugo.

PAIN DE GLUTEN

1 f. le 1/2 kilo. — GUY
11, rue St-Dominique, Lyon

M^{me} EKATERINODAR de VIATKA

Célébrité russe. Devineresse, dormeuse clairvoyante, somnambule, cartomancienne, 33 méthodes. Tout par dates. Prix, 3 fr. Correspondance, 5 fr. mandat ou bons de poste qui n'obligent également pas à donner le nom. Tous les jours, 10, rue Constantine, au 2^e, au-dessus de l'entresol, Lyon.

A LOUER

19, rue Dubois, Lyon

Grands Locaux

Pouvant servir pour bureaux, commerce ou appartement. — S'adresser à MM. Gérentet et Périer, rue du Gare, 3.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

M^{me} Bernollin

38, RUE DE LA MADELEINE, 38

Trattement spécial des maladies des Dames, de 2 à 4 heures
TIENT DES PENSIONNAIRES

GUÉRISON SURE & RADICALE
PAR LES
Dragées R.R. PP. Prémontres
A base de Valériane de zinc
et des principes actifs du QUINQUINA
DES
MIGRAINES, NÉURALGIES
Dépôt Général à Lyon
BOISSIER & FOURNIER, Droguistes
Rue de la Poulillerie, 6
Envoi 1^{er} contre 3 fr. en timb. ou mandat
Dans toutes les bonnes Pharmacies

AUX DOCKS DE LA CHAPELLE

41, Cours Lafayette

Chapeaux feutres en tous genres, pour hommes, dames et enfants. — Détail au prix du gros. — Venez et comparez.

LE FESTONNEUR A ROULETTES

Festonneur sans fin, breveté s. g. d. g.

Appareil élégant, utile et bon marché, pour faire soi-même, en ligne droite ou courbe, tous les dessins de broderies. En une minute, on peut dessiner dix mètres de feston parfait. Son emploi est si simple qu'un enfant de huit ans peut dessiner aussi bien qu'une grande personne.

Prix de la boîte contenant : l'appareil, un feston, un pinceau et une fiole d'encre. 1 25
Boîte, pièces accessoires et 4 festons différents 2 10
Avec 7 festons différents 3 30
Les festons pris séparément se vendent la pièce 3 30
Ajouter 25 cent. pour recevoir franco
Tous nos festons montés sur une roulette s'adaptent à volonté sur le même appareil.

Seule maison à Lyon vendant cet article aussi bon marché. — Envoi du catalogue des différents dessins contre 15 centimes.

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE, LYON, 12, RUE CONFORT

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'HIVER

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes

Le prix des billets simples et aller et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

et dans ses succursales de ST-ETIENNE, GRENOBLE, MAGNAN, DIJON, VALENCE ET CHALON-S/S.

Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

EN VENTE

BOURSE DE LYON

Du 21 Décembre 1892

FONDS D'ÉTAT

	98 25	Crédit Lyonnais	712 50
Amortissable	98 25	Crédit Lyonnais	712 50
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75

OBLIGATIONS

	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 21 Décembre 1892

ACTIONS

	395	N. H. Hongrois	...
Trifail	395	N. H. Hongrois	...
Alpine	...	N. H. Hongrois	...
Thariss	...	N. H. Hongrois	...
Haute-Banque	...	N. H. Hongrois	...
Ch. de fer	...	N. H. Hongrois	...

BOURSE DE PARIS

Du 21 Décembre 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

	98 25	Crédit Lyonnais	712 50
Amortissable	98 25	Crédit Lyonnais	712 50
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75
4 1/2 1883	115 30	Banque de Paris	593 75

OBLIGATIONS

	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...
Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	...

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 21 Décembre 1892

ACTIONS

	395	N. H. Hongrois	...
Trifail	395	N. H. Hongrois	...
Alpine	...	N. H. Hongrois	...
Thariss	...	N. H. Hongrois	...
Haute-Banque	...	N. H. Hongrois	...
Ch. de fer	...	N. H. Hongrois	...

COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS

Paris, 20 Décembre (2 h. soir).

HUILES DE COLZA

	56 50	Dispo. de 1 ^{er} 38 50	...
Courant	56 50	Dispo. de 1 ^{er} 38 50	...
Janvier	56 50	Dispo. de 1 ^{er} 38 50	...
4 premiers	56 50	Dispo. de 1 ^{er} 38 50	...
4 de mars	56 50	Dispo. de 1 ^{er} 38 50	...
4 de mai	56 50	Dispo. de 1 ^{er} 38 50	...

HUILES DE LIN

	46 75	Dispo. de 1 ^{er} 46 75	...
Courant	46 75	Dispo. de 1 ^{er} 46 75	...
Janvier	46 75	Dispo. de 1 ^{er} 46 75	...
4 premiers	46 75	Dispo. de 1 ^{er} 46 75	...
4 de mars	46 75	Dispo. de 1 ^{er} 46 75	...
4 de mai	46 75	Dispo. de 1 ^{er} 46 75	...

SUCRES BLANCS

	40 40	Dispo. de 1 ^{er} 40 40	...
Courant	40 40	Dispo. de 1 ^{er} 40 40	...
Janvier	40 40	Dispo. de 1 ^{er} 40 40	...
4 premiers	40 40	Dispo. de 1 ^{er} 40 40	...
4 de mars	40 40	Dispo. de 1 ^{er} 40 40	...
4 de mai	40 40	Dispo. de 1 ^{er} 40 40	...

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Du 21 Décembre 1892

Marché assez bien approvisionné, 180 voitures, prix assez fermes.

	45 fr.	2 ^e qualité, 43 fr.	...
Paille bl. 1 ^{re} qualité	45 fr.	2 ^e qualité, 43 fr.	...
Paille de bl. 1 ^{re} qualité	45 fr.	2 ^e qualité, 43 fr.	...
Paille de bl. 1 ^{re} qualité	45 fr.	2 ^e qualité, 43 fr.	...
Paille de bl. 1 ^{re} qualité	45 fr.	2 ^e qualité, 43 fr.	...
Paille de bl. 1 ^{re} qualité	45 fr.	2 ^e qualité, 43 fr.	...

MARCHÉ AUX FOURRAGES

	100 kil.	43 » à 44 »	...
Foin, 1 ^{er} choix	100 kil.	43 » à 44 »	...
Foin, 2 ^e choix	100 kil.	43 » à 44 »	...
Foin, 3 ^e choix	100 kil.	43 » à 44 »	...
Foin, 4 ^e choix	100 kil.	43 » à 44 »	...
Foin, 5 ^e choix	100 kil.	43 » à 44 »	...

ÉTAT-CIVIL DE LYON

Du 21 Décembre 1892

INHUMATIONS

	1 ^{er} arrondissement	2 ^e arrondissement	...
1 ^{er} arrondissement	1 ^{er} arrondissement	2 ^e arrondissement	...
2 ^e arrondissement	1 ^{er} arrondissement	2 ^e arrondissement	...
3 ^e arrondissement	1 ^{er} arrondissement	2 ^e arrondissement	...
4 ^e arrondissement	1 ^{er} arrondissement	2 ^e arrondissement	...
5 ^e arrondissement	1 ^{er} arrondissement	2 ^e arrondissement	...

Grande Brasserie-Restaurant Faure

A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARIN)

Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr. (vin compris). — Service à la carte fait jour et nuit. — Cave à grands crus.

BIÈRES DE MUNICH, SALVATOR ET FRANÇAISES

Soupers froids, Sortie de Théâtre, Langoustes, Jambon, Saucisses, Cervelas, Sandwichs au Jambon de Strasbourg, Soupe au Fromage.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE — OUVERT JUSQU'À TROIS HEURES DU MATIN

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

ABONNEMENTS SONT REÇUS À TOUS LES JOURNAUX DU MONDE À L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

LE MEILLEUR THÉ

EST LE

THÉ DES MANDARINS

VERZIER, pl. Carnot, 40.

GRANGE, rue Servient, 4.

VARLOT, rue Romarin, 3.

SALOT, rue Mollère, 16.

DEVAUX, rue Gentil, 43.

ROUSSET, rue Archers, 4.

ALLEX, c. de la Liberté, 68.

A St-Foy-Les-Lyon : VASSEL, et 65, rue des Macchabées, 30.